



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N° DEL2025-056 - ADHESION AU DISPOSITIF ' ITINERAIRE TRANSITIONS
PROFESSIONNELLES - MUTUALISONS NOS ENERGIES POUR UN NOUVEAU
DEPART ' COCONSTRUIT AVEC LE CNFPT A L'ECHELLE DE SEPT COLLECTIVITES**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	18	26

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES, M. Nicolas VALIENTE.

Absents excusés :

Mme Sabine PLANEILLE, M. Joseph RECCHIA, M. Christophe OUVIER.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Jocelyne RAVET, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Alain PARENT, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à Mme Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Christiane BAUDOIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

Dans un contexte d'allongement de carrières professionnelles, de transformation accélérée des organisations et des situations de travail, d'augmentation des situations d'usure professionnelle, le CNFPT a lancé en 2022 un groupe de travail réunissant les DRH de six collectivités (la communauté des communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, les communautés d'agglomération Luberon Mont de Vaucluse, COVE, Sorgues du Comtat, Grand Avignon et la ville de Cavailhon).



Ce groupe de réflexion s'est saisi de cette thématique notamment eu égard aux enjeux actuels de :

- turn-over important dans certains secteurs,
- rapport au travail et d'attentes différentes exprimées par les jeunes générations
- difficultés de recrutements importantes sur tous les champs de l'emploi en France.

Un dispositif original a ainsi été co-construit entre les collectivités et le CNFPT. Véritable itinéraire complet alternant formation théorique et stages pratiques en immersion, il s'intitule « mutualisons nos énergies pour un nouveau départ ».

Ce dispositif vise à :

- développer l'employabilité de l'agent par la découverte de son potentiel ;
- anticiper et prévenir l'usure professionnelle ;
- mettre en mouvement les agents en les rendant acteur de leur devenir professionnel.

Ce dispositif est réservé à un public en pré-usure professionnel. Ce dispositif est un itinéraire structuré de reconversion professionnelle.

Il alterne formation théorique (15 jours) et immersion pratique (2x10 jours) dans une collectivité autre que celle d'origine et est validé par l'obtention d'une certification à l'issue de l'itinéraire complet.

Le CNFPT a proposé à la ville de l'Isle sur la Sorgue d'intégrer ce dispositif pour le cycle débutant en octobre prochain.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 2009-272 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle et notamment ses articles 9,11 et 12
- Vu l'avis du comité social territorial du 3 juin 2025,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 24 juin 2025,

Considérant la demande du CNFPT,

Considérant l'intérêt de ce dispositif dans le contexte d'allongement des carrières professionnelles et de la prévention de l'usure professionnelle ;

APRÈS en avoir délibéré, DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la ville de l'Isle sur la Sorgue à intégrer le dispositif « itinéraire transitions professionnelles » co-construit en partenariat avec le CNFPT antenne de Vaucluse et les collectivités suivantes (Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, Ville de Cavillon, Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Communauté d'Agglomération du Grand Avignon),

Article 2 : d'approuver la convention type annexée à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le 01 juillet 2025

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 30 juin 2025

Monsieur PARENT Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.